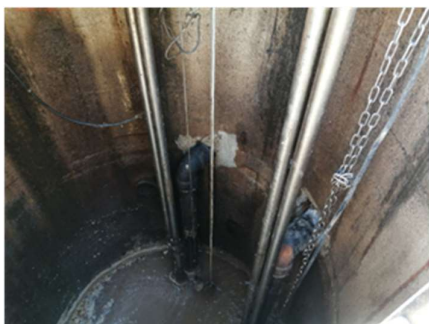




Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif

Collectivité
CA Mauges Communauté

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.4. Volumes facturés (en m3)	5
1.4.1. Volumes facturés par le délégataire eau potable	5
1.4.2. Volumes facturés en régie (en m3)	6
1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.7.1. Caractéristiques générales des stations :	8
1.7.2. Charges rejetées par l'ouvrage :	13
1.8. Boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	19
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	22
2.1. Modalités de tarification	22
2.1.1. Tarifs domestiques	22
2.2. Budget Assainissement	24
2.2.1. Dépenses et Recettes par section – Année 2024	24
2.2.2. Détail des principales recettes depuis 2022	25
2.2.3. Montants financiers	25
2.2.4. État de la dette du service	25
2.2.5. Amortissements	26
2.2.6. Durée d'extinction de la dette (P256.2)	26
3. Indicateurs de performance	27
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	27
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	27
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	29
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	31
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	32
3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	33
3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	34
3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)	37

4. Volet qualité	38
4.1. Recensement des réclamations des habitants	38
5. Investissements	40
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'assainissement	41
6.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	41
6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	41
7. Tableau récapitulatif des indicateurs	42

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CA Mauges Communauté (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, ORÉE D'ANJOU, CHEMILLÉ-EN-ANJOU, MONTREVAULT-SUR-ÈVRE, MAUGES-SUR-LOIRE, SÈVREMOINE

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Beaupréau-en-Mauges	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Chemillé en Anjou	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Mauges sur Loire	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Montrevault sur Evre	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Orée d'Anjou	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Sèvremoine	Régie Directe	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Sèvremoine				
PS exploitation service AC St Macaire en Mauges	SUEZ	Marché d'exploitation	01/07/2022	30/06/2024
PS exploitation service AC Montfaucon Montigné et Saint Germain sur Moine	SUEZ	Marché d'exploitation	01/07/2022	30/06/2024
Prestation de service - Exploitation systèmes AC Sèvremoine*	VEOLIA	Marché d'exploitation	01/01/2024	31/12/2029

* Prise en exploitation par VEOLIA des systèmes de Montfaucon Montigné - St Germain sur Moine - St Macaire en Mauges à compter du 01/07/2024, les autres systèmes à compter du 01/01/2024.

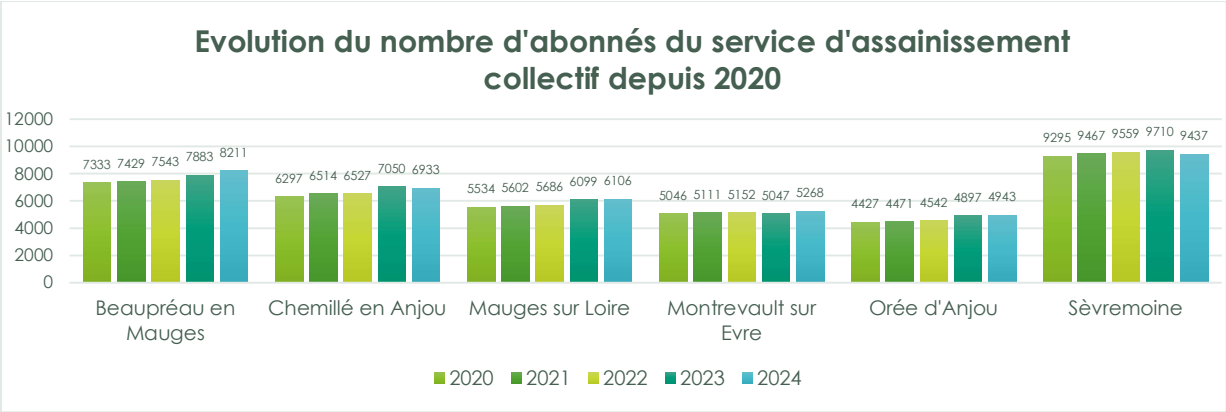
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne raccordée à l'assainissement collectif.

En 2024, le service public d'assainissement collectif a desservi 40 898 abonnés, représentant une population de 99 791 habitants (nb moyen d'habitants/foyer x abonnés AC).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Nombre total d'abonnés	38 871	37 932	38 594	39 009	40 686	40 898	0,52 %

Entité de gestion	Nb abonnés assainissement collectif	Population (Insee-2022)	Nb de résidence principales (indicateur INSEE 2022 LOG T1)	Nb moyen d'occupants par résidence principale (INSEE - 2022)	Population desservie AC
BEAUPREAU-EN-MAUGES	8 211	23 887	9 780	2,44	20 035
CHEMILLE EN ANJOU	6 933	21 550	8 724	2,47	17 125
MAUGES SUR LOIRE	6 106	18 514	7 737	2,39	14 593
MONTREVAULT SUR EVRE	5 268	15 684	6 507	2,41	12 696
OREE D'ANJOU	4 943	16 975	6 926	2,45	12 110
SEVREMOINE	9 437	25 764	10 454	2,46	23 215
Total général	40 898	122 374	50 128	2,44	99 791



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,65¹ (47,57 en 2023).

¹ Détail du calcul : 40898/858.23 km

1.4. Volumes facturés (en m3)

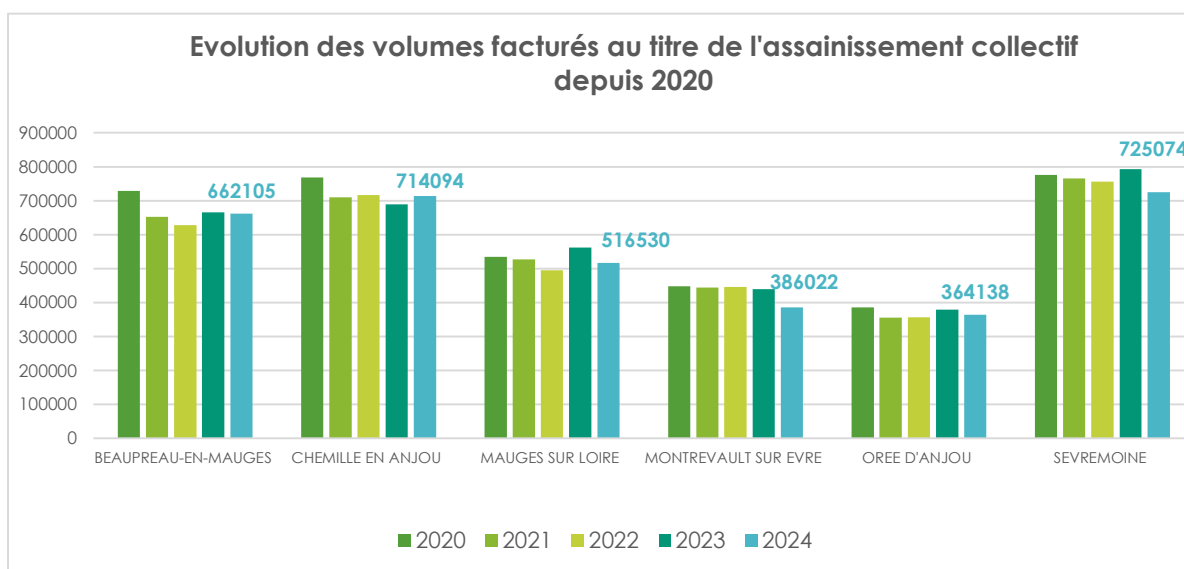
1.4.1. Volumes facturés par le délégataire eau potable

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation en %
Abonnés domestiques ²	3 642 355	3 455 917	3 399 919	3 529 169	3 338 030	-4,7
Abonnés non domestiques	nc	nc	nc	nc	29 934	
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	3 642 355	3 455 917	3 399 919	3 529 169	3 367 964	-4,7

Les volumes facturés sont transmis et consolidés avec les opérateurs en charge de l'exploitation du service d'eau et de la facturation assainissement pour le compte de l'opérateur public d'assainissement collectif.

Volumes facturés par commune :

Entité de gestion	2020	2021	2022	2023	2024
BEAUPREAU-EN-MAUGES	728 701	652 803	627 815	665 162	662 105
CHEMILLE EN ANJOU	768 394	710 237	716 986	689 505	714 094
MAUGES SUR LOIRE	534 686	526 866	495 580	562 893	516 530
MONTREVAULT SUR EVRE	447 845	444 957	446 157	439 562	386 022
OREE D'ANJOU	386 433	355 729	356 948	379 386	364 138
SEVREMOINE	776 296	765 326	756 432	792 661	725 074
Total général	3 642 355	3 455 917	3 399 919	3 529 169	3 367 964



² Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.4.2. Volumes facturés en régie (en m3)

	2022	2023	2024
Abonnés non domestiques	116 667 (1)	126 839 (1)	90 811 (1) (2)
Pour information – consommation eau potable :			
Abonnés non domestiques dont le calcul est basé sur les coûts d'exploitation (1)			57 252
Abonnés non domestiques dont le calcul est basé sur le volume de vins traité déclaré (2)			736

(1) Pour 2 industriels le mode de calcul est basé sur les coûts d'exploitation.

(2) Pour 2 industriels (vignerons) le mode de calcul est basé sur le volume de vins traité déclaré.

Abonnés non domestiques	2022	2023	2024
COOPERL ARC ATLANTIQUE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)	1712	2390	2 286
BTM (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)	18 941	21 731	20 145
PORCI MAUGES (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)			3 378
COATING INDUSTRIE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)	119	209	153
SAVEURS DES MAUGES (Le Pin en Mauges – Beaupréau en Mauges)	Calcul basé sur coûts d'exploitation	Calcul basé sur coûts d'exploitation	Calcul basé sur coûts d'exploitation
FRANCE GENOISE (Villedieu la Blouère – Beaupréau en Mauges)			3 366
LSDH (La Jubaudière – Beaupréau en Mauges)	18 836	24 288	10 427
FIBERTEX (Chemillé – Chemillé en Anjou)	19 200	19 200	10 127
NORFEED (Chemillé – Chemillé en Anjou)	65	52	33
BISCUITS SAINT GEORGES (Saint Georges des Gardes – Chemillé en Anjou)	1 090	1 464	1 662
LOSTE GRAND SALOIR ST NICOLAS – site du Mesnil en Vallée (Mauges sur Loire)	Calcul basé sur coûts d'exploitation	Calcul basé sur coûts d'exploitation	Calcul basé sur coûts d'exploitation
LOSTE GRAND SALOIR ST NICOLAS – site de Saint Florent le Viel (Mauges sur Loire)	56 705	57 505	37 863
SICA DES VIGNERONS DU VAL DU LYS (La Chapelle Saint Florent – Mauges sur Loire)			Calcul basé sur volume de vins traité déclaré
ETS PIERRE BOURRE (La Chapelle Saint Florent – Mauges sur Loire)			Calcul basé sur volume de vins traité déclaré
HPP ATLANTIQUE (Saint Crespin sur Moine – Sèvremoine)			1 372
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	116 667	126 839	90 811

1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **15** en 2024 (10 en 2023) :

COOPERL ARC ATLANTIQUE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)
BTM (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)
PORCI MAUGES (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)
COATING INDUSTRIE (Beaupréau – Beaupréau en Mauges)
SAVEURS DES MAUGES (Le Pin en Mauges – Beaupréau en Mauges)
FRANCE GÉNOISE (Villedieu la Blouère – Beaupréau en Mauges)
LSDH (La Jubaudière – Beaupréau en Mauges)
FIBERTEX (Chemillé – Chemillé en Anjou)
NORFEED (Chemillé – Chemillé en Anjou)
BISCUITS SAINT GEORGES (Saint Georges des Gardes – Chemillé en Anjou)
LOSTE GRAND SALOIR ST NICOLAS – site du Mesnil en Vallée (Mauges sur Loire)
LOSTE GRAND SALOIR ST NICOLAS – site de Saint Florent le Viel (Mauges sur Loire)
SICA DES VIGNERONS DU VAL DU LYS (La Chapelle Saint Florent – Mauges sur Loire)
ETS PIERRE BOURRE (La Chapelle Saint Florent – Mauges sur Loire)
HPP ATLANTIQUE (Saint Crespain sur Moine – Sèvremoine)

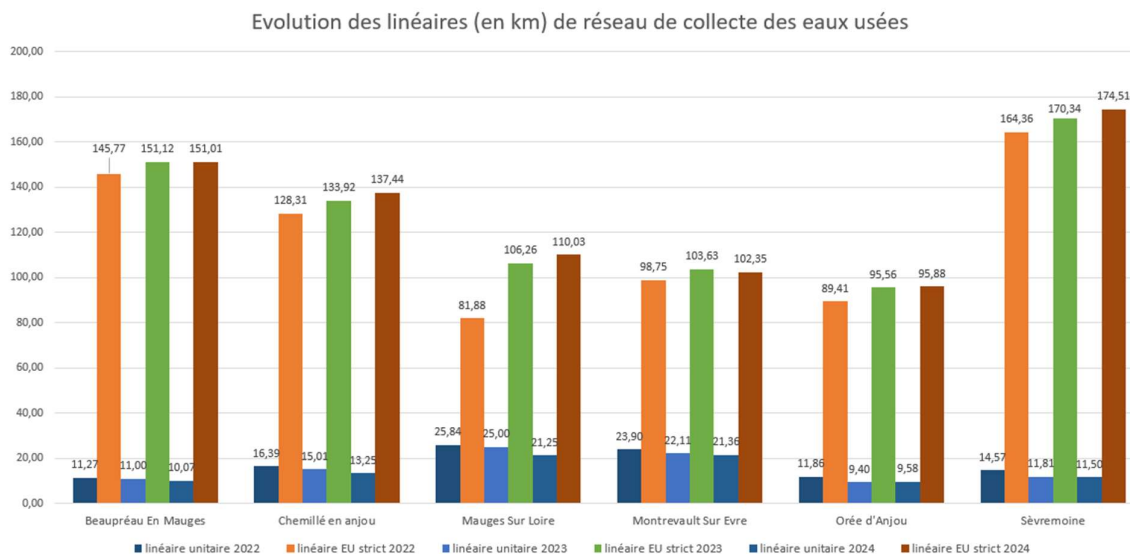
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 87.01 km de réseau unitaire,
- 771.22 km de réseau séparatif d'eaux usées,

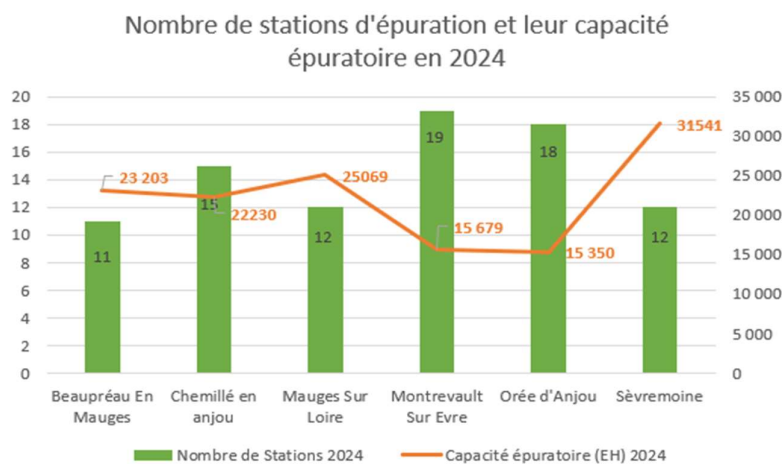
Soit un linéaire de collecte total de 858.23 km (855.15 km en 2023, 812.31 km en 2022 et 804.68 en 2021) et 40 898 branchements estimés.

L'évolution du linéaire du réseau est liée aux travaux d'extension ou de mise en séparatif du réseau.



1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Il y a 85 stations sur le territoire de Mauges Communauté, représentant une capacité épuratoire totale de 133 072 EH. Le parc est identique à celui de 2023.



1.7.1. Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Beaupréau-en-Mauges				
STEP ANDREZE	0449006S0002	Lagune aérée	1 500	Beuvron
STEP Andrezé – Les Landes Fleuries	0449023S0004	Filtres Plantés	250	Ru de l'Héraudière
STEP BEAUPREAU	0449023S0001	Boue activée	8 833	Evre
STEP GESTE	0449151S0001	Boue activée	2 200	Sanguèze

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP JALLAIS	0449162S0002	Boue activée	3 100	ruisseau du Montatais
STEP JALLAIS Notre Dame des Mauges	0449162S0003	Lagunes naturelles	100	la Fontaine d'Argent
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	0449165S0003	Boue activée	1 800	Evre
STEP LA POITEVINIERE	0449243S0002	Lagunes naturelles	700	ruisseau Rez Profond
STEP LE PIN EN MAUGES ROUTE DE NEUVY	0449239S0003	Boue activée	1 950	ruisseau le Cache Souris
STEP SAINT PHILBERT EN MAUGES	0449312S0002	Lagunes naturelles	170	ruisseau de l'Aronsière
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTTÉ	0449375S0002	Boue activée	2 600	Avresne
Chemillé en Anjou				
STEP Chanzeaux	0449071S0002	Lagunage naturel	600	Hyrome
STEP Chemillé	0449199S0002	Boues activées	8 000	l'Hyrôme
STEP Cossé d'Anjou	0449111S0001	Filtres plantés	480	Ruisseau des Louettières
STEP La Chapelle Rousselin	0449074S0001	Filtres plantés	900	Ruisseau de Montatais
STEP La Jumellière- Bourg	0449169S0003	Lagunage naturel	1 100	L'Oyon
STEP La Salle de Vihiers	0449092S0003	Boues activées	900	Le Boisneau
STEP La Tourlandry	0449351S0002	Lagunage naturel	1 100	Le Lys
STEP La Jumellière - La Blinière	0449169S0002	Lagunage naturel	150	Ruisseau de l'Oyon
STEP Melay	0449199S0001	Boues activées	1 500	Ruisseau de Chizé
STEP Neuvy en Mauges *	04490925S0007	Boues activées	750	Le Jeu
STEP Saint Georges des Gardes	0449281S0002	Boues activées	2 500	Ruisseau des Landes Folles
STEP Saint Lézin	0449300S0002	Boues activées	800	La Petite Aubance
STEP Sainte Christine	0449314S0002	Boues activées	1 000	Le Pas Chevreau
STEP Valanjou	0449153S0003	Boues activées	2 300	Javoineau
STEP Valanjou - Etiau	0449153S0002	Lagunage naturel	150	Javoineau
Mauges sur Loire				

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP BEAUSSE PRE DE LA BARRIERE	0449024S0001	Lagune aérée	300	La Passenière
STEP BOTZ EN MAUGES	0449034S0001	Lagune aérée	667	Ruisseau de l'Etang
STEP BOURGNEUF EN MAUGES	0449039S0001	Lagune aérée	450	ruisseau de saint Denis
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT	0449075S0002	Lagune aérée	1900	Fossé vers Evre
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT- la loge du Couet	0449075S0003	Microstation	36	Evre
STEP LE MARILLAIS	0449244S0004	Boue activée	1 000	Boire du Seil
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	0449204S0001	Lagune aérée	2 533	Mesnil en Vallée
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL LA BOUTOUCHERE	0449276S0002	Lagune aérée	383	ruisseau du Moulin
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0449276S0004	Boue activée	6 500	La Loire
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	0449295S0001	Boue activée	1 800	St Laurent
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	0449297S0002	Lagune aérée	500	ruisseau du Moulin Raou/ La Thau
STEP MONTJEAN SUR LOIRE- LA POMMERAYE	0449212S0002	Boues activées	9 000	Loire
Montrevault sur Evre				
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	0449083S0001	Boue activée	1 083	ruisseau de Guiangé
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	0449033S0001	Disques biologiques	400	la Trézenne
STEP LA-CHAUSSAIRE	0449085S0001	Boue activée	650	Ruisseau du verret
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - Cancale	0449324S0003	Filtres plantés	70	la Bellière
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Chapelle-Aubry	0449324S0001	Lagunes naturelles	300	ruisseau de la Jousnelinière
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Salle-Aubry	0449324S0004	Lagunes naturelles	600	Ruisseau la Béllière
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	0449137S0001	Boue activée	850	Evre
STEP LE-FIEF-SAUVIN - Villeneuve	0449137S0002	Lit bactérien	183	ruisseau des Ajoux
STEP LE-FUILET - La Rimonerie	0449145S0002	Lagunes naturelles	208	ruisseau du Héron
STEP LE-FUILET - Les Recoins	0449145S0003	Lagunes naturelles	300	ruisseau de la mocrasière
STEP LE-FUILET - Rue des Mauges	0449145S0001	Lagune aérée	1 083	ruisseau de la Colle

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP LE-PUISSET-DORÉ	0449252S0001	Lagunes naturelles	300	RUISSEAU DU VERRET
STEP LE-PUISSET-DORÉ - Les Gâtines	0449252S0002	Filtres plantés	185	Ruisseau de la Mocraisière
STEP MONTREVAULT	0449218S0001	Boue activée	2 167	L'Evre
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	0449218S0002	Boue activée	2 283	L'Evre
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	0449313S0004	Boue activée	1 417	Ruisseau de Charruau
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault	0449313S0005	Lagunes naturelles	600	Ruisseau de la beliere
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	0449314S0001	Boue activée	1 300	ruisseau de Grenet
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES - La Gréfumière	0449316S0002	Boue activée	1 700	ruisseau de l'Avoye
Orée d'Anjou				
STEP BOUZILLÉ	0449040S0001	Lagunes naturelles	1 100	Loire
STEP BOUZILLÉ - Le Fossé Neuf	0449040S0002	Filtres à sable	100	Loire
STEP CHAMPTOCEAUX	0449069S0002	Boue activée	2 800	Loire
STEP DRAIN-LIRÉ	0449069S0004	Boue activée	3 800	Loire
STEP Drain – Bréhéry	0449069S0003	Filtres plantés	100	Ru de la Champenière
STEP LANDEMONT	0449172S0001	Boue activée	1 500	Ruisseau de la Moinie
STEP LANDEMONT - ZA Les Chataigneraies	0449172S0002	Filtres plantés	180	Ru de la Boucherie
STEP LA-VARENNE - La Faverie	0449360S0001	Lagune aérée	450	Divatte
STEP LA-VARENNE - Les Pierres Blanches	0449360S0002	Filtres à sable	1 600	Loire
STEP LIRÉ - Le Fourneau	0449177S0004	Filtres à sable	250	Loire
STEP SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	0449270S0002	Filtres plantés	800	ruisseau de la couperie
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Brosse	0449296S0004	Lagunes naturelles	150	Les Robinets
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Pigrissière	0449296S0002	Boue activée	1 200	Ruisseau de la Foi
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Vincendière	0449296S0005	Lagunes naturelles	120	Ru de la foi
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - Les Landes	0449296S0003	Filtres plantés	800	Ruisseau de la foi

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	0449320S0002	Disques biologiques	400	Ruisseau de l'Ilette
Sèvremoine				
STEP LA-RENAUDIÈRE	0449258S0001	Boue activée	583	Ruisseau de Bel Air
STEP LE-LONGERON	0449179S0001	Boue activée	2 550	La Sèvre Nantaise
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	0449301S0004	Boue activée	8 000	La Moine
STEP ROUSSAY	0449263S0001	Lagune aérée	900	La Moine
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	0449264S0001	Boue activée	4 000	Ruisseau de la tannerie
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE - ZI Actipôle	0449264S0003	Filtres à sable	200	Fossé
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	0449273S0002	Boue activée	2 300	La Moine
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	0449301S0002	Boue activée	9 000	Ruisseau de l'Avresne
STEP TILLIÈRES	0449301S0003	Boue activée	1000	ruisseau de la Braudière
STEP TILLIÈRES - La Guiltière	0449349S0004	Filtres plantés	208	Ruisseau de la Digue
STEP TILLIÈRES - La Poterie	0449349S0003	Logunes naturelles	100	Fossé
STEP TORFOU	0449350S0001	Boue activée	2 700	le Bon Débit

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

1.7.2. Charges rejetées par l'ouvrage :

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Beaupréau-en-Mauges													
STEP ANDREZE	2	3	97.70	31	89.75	34	75.60	24.65	22.85	3.89	4.65	20	32.95
Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station													
STEP ANDREZE les Landes Fleuries	1	24	nc	89	nc	26	nc	38.2	nc	4.72	nc	13	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP BEAUPREAU	12	3.89	96.98	29.41	91.38	11.93	92.76	5.42	80.63	0.76	84.59	3.75	89.50
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station sur les effluents transitant par celle-ci													
STEP GESTE	12	1.95	97.26	20.33	89.83	5.36	94.99	4.87	79.88	0.59	84.81	2.52	89.25
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station													
STEP JALLAIS	12	4.63	98.66	32.19	94.41	9.24	97.76	7.08	80.22	0.77	89.47	4.17	83.92
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP JALLAIS Notre Dame des Mauges	1	2.6	nc	23	nc	65	nc	15.2	nc	1.5	nc	15	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	12	2.54	98.77	26.48	95.19	6.94	97.38	14.83	79.73	0.66	91.09	11.27	84.28
Les résultats démontrent un bon fonctionnement, malgré un pic d'azote en octobre, vite rétabli démontré par l'analyse de novembre. Suite au départ de la laiterie, la charge a largement chuté et les réglages de la station ont été revus en profondeur avec une période d'adaptation suite à la mise en place de la supervision													
STEP LA POITEVINIERE	1	5.5	98.7	64	93.6	30	93.6	32.3	68.5	6.31	50.8	32	68.8
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LE PIN EN MAUGES	4	9.45	97.23	47.6	92.83	10.78	95.90	6.84	86.95	1.12	90.78	5.41	89.43
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites.													
STEP SAINT PHILBERT EN MAUGES	1	3.1	nc	59	nc	43	nc	40.1	nc	7.22	nc	39	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station, même si la présence d'algues peut altérer le rejet en période estivale													
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTTE	12	2.42	97.85	24.42	93.55	6.13	97.42	5.03	79.40	0.39	93.93	2.1	93.98
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station sur les effluents transitant par celle-ci. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
Chemillé en Anjou													
STEP Chanzeaux	1	5.4	96	50	86	56	72	28.4	41	3.9	29	28	40
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont corrects pour ce type de traitement													
STEP Chemillé	12	2.31	98.83	22.28	95.83	3.58	98.67	5.45	91.25	0.52	92.83	4.07	93.75
La qualité de l'effluent traité est bonne													
STEP Cossé d'Anjou	1	2	100	28	98	3	100	2.9	97	2.2	86	2	98
Le rejet dans le milieu récepteur était de très bonne qualité en matières organiques, azotées et phosphorées pour ce type d'ouvrage épuratoire													
STEP La Chapelle Rousselin	1	3.5	99	56	88	10	96	48	27	10.3	-29	7.8	88
Le rejet de sortie de station est de bonne qualité au niveau des matières organiques et de l'azote réduit (NTK). Le filtre à déphorite, mis en place pour retenir le phosphore, n'est plus efficace et en charge : il est probablement saturé													

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP La Jumellière-Bourg	2	38	86	170	75.5	47.5	85.5	43.2	41.5	6.35	35	43	40.5
La qualité de l'effluent traité est correcte pour le bilan du mois d'avril. Lors du bilan de décembre, le rejet n'était pas de bonne qualité mais cependant en amélioration depuis la réfection et la remise à niveau des 2 dernières lagunes. La station ne pourra retrouver sa pleine capacité épuratoire que lorsque la première lagune sera remise en service													
STEP La Salle de Vihiers	1	2.2	97	6	97	6.1	97	2.2	89	0.3	89	1.4	92
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons													
STEP La Tourlandry	2	15.1	87	97	67	49.6	68	16.8	55	2.8	50	15.9	55
Cette station est soumise à de forts débits en période de drainage, ce qui diminue drastiquement le temps de séjour dans les bassins et dégrade ainsi la qualité du traitement de l'azote notamment													
STEP La Jumellière - La Blinière	1	2.6	nc	29	nc	19	nc	10.8	nc	0.95	nc	10	nc
Fonctionnement correct des installations. Le rejet, très dilué par les pluies enregistrées depuis plusieurs semaines, était de qualité correcte sur tous les paramètres pour ce type de traitement													
STEP Melay	2	2.35	98.5	27.5	95	4.55	98	2.95	95	0.55	93	2.7	96
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont bons pour tous les paramètres lors des deux bilans réglementaires													
STEP Neuvy en Mauges	2	2.2	99.5	27	97.5	4.85	99	5.1	95.5	0.75	94.5	3.1	97.5
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons													
STEP Saint Georges des Gardes	12	5.26	93.83	23.68	89.75	8.62	92.92	7.55	72.25	0.61	83.92	4.35	49
La qualité de l'effluent traité est correcte mais le point A2 lorsqu'il surverse, dégrade les résultats finaux en concentration et en flux													
STEP Saint Lézin	1	1.9	100	30	97	2.9	99	3.4	97	0.8	94	2.6	98
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons													
STEP Sainte Christine	2	1.80	99.50	23	97.5	2.85	99.5	5.4	94.5	0.5	95	1.7	98
La qualité de l'effluent traité ainsi que les rendements épuratoires sont très bons lors des deux bilans réglementaires													
STEP Valanjou Joue Gonnord	12	2.45	98.33	19.4	94.50	4.04	97.33	4.1	88.25	0.39	93.25	2.57	91.75
La qualité de l'effluent traité est correcte													
STEP Valanjou Etiau	1	9	nc	59	nc	61	nc	35.1	nc	4.3	nc	35	nc
Fonctionnement correct de la STEP, avec cependant une forte concentration en DCO. Les flux observés en sortie de la STEP restent bien inférieurs à ceux exigés par l'arrêté de 1993													
Mauges sur Loire													
STEP BEAUSSE PRE DE LA BARRIERE	1	3	98.8	33	95.2	14	95.1	13.6	87	2.09	81	13	87.6
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station.													
STEP BOTZ EN MAUGES	1	1.6	99	27	93.6	49	65	34.4	28.3	4.8	15.9	33	31.2
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP BOURGNEUF EN MAUGES	1	5	Nc	50	Nc	74	Nc	31.4	Nc	4.75	Nc	27	Nc
Les résultats du bilan démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales													
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT	2	3.57	98.75	39.40	94.45	24.35	89.35	21.3	63.40	4.15	45.80	20.25	62.80
Le réseau est très sensible aux eaux pluviales. Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP LA CHAPELLE SAINT FLORENT – La Loge du Couët	1	3.9	nc	70	nc	9.2	nc	44.8	nc	10.9	nc	4.7	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité satisfaisante													
STEP LE MARILLAIS	2	2.85	98.70	27.5	94.65	4.05	98.15	8.6	78.75	0.64	90.60	7.80	80.25
Le réseau est sensible aux eaux parasites. Les surverses mesurées sont dues à un mauvais fonctionnement des pompes « temps pluie » et à une remontée de la boire par l'exutoire. Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	12	7.50	96.31	57.58	87.17	43.58	68.59	25.13	26.34	5.24	-5.91	16.9	47.30
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL LA BOUTOUCHERE	1	45	Nc	110	Nc	49	Nc	48.2	Nc	7.55	Nc	48	Nc
Les résultats démontrent un fonctionnement médiocre de la station.													
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	12	32.10	98.80	22.17	95.38	4.35	97.41	4.51	88.45	12.34	85.46	2.73	93.18
L'arrivée d'eaux parasites est importante. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station malgré les à-coups de charge dus à l'industriel. (Pic en phosphore en août). La situation semble s'améliorer en fin d'année													
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	2	2.35	98.8	26	94.95	5.9	98.15	7.33	88.5	0.95	84.25	3.6	93.30
Le réseau est sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station													
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	1	1.33	99.1	29	91.2	53	71.3	16.6	63	4.79	9.78	16	64.4
Le réseau est très sensible aux eaux pluviales. Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP MONTJEAN SUR LOIRE-LA POMMERAYE	12	6.68	94.28	40.93	85.56	14.9	90.55	4.72	84.82	0.88	77.64	3.10	88.92
L'arrivée d'eaux pluviales est importante. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station													
Montrevault sur Evre													
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	2	3.1	98.25	23	94.60	7	98.1	6.77	88.20	1.52	75.95	4.3	92.10
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station sur les effluents transitant par la station. Le réseau est très sensible aux eaux parasites et l'apport d'eaux pluviales est très important. Des surverses sont régulièrement observées													
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	1	9	Nc	57	Nc	14	Nc	36.5	Nc	5.98	Nc	2.8	Nc
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est assez sensible aux eaux parasites													
STEP LA-CHAUSSE	1	1.9	99	23	95.9	3.9	98.7	2.16	96	1.13	84.5	1.3	97.6
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station d'épuration. L'apport d'eau pluviale est important, mais les surverses sont rares													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - Cancale	1	27	nc	120	nc	52	nc	100	nc	15.5	nc	100	nc
Le réseau est légèrement sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un fonctionnement moyen en début d'année. Le curage du 1 ^{er} casier semble avoir amélioré la qualité du traitement													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Chapelle-Aubry	1	9	nc	62	nc	15	Nc	26.1	nc	4.3	nc	26	nc

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité satisfaisante													
STEP LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Salle-Aubry	1	3.19	89.9	59.1	46.6	42.2	34.6	38.6	Nc	5.33	Nc	37	Nc
Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	1	3.5	99.5	44	97.7	14	98.4	17.8	86.3	11.4	38.7	8	93.8
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux pluviales													
STEP LE-FIEF-SAUVIN - Villeneuve	1	5.8	Nc	35	nc	21	nc	7.71	nc	0.75	nc	2.3	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LE-FUILET - La Rimonerie	1	3.5	nc	41	nc	72	nc	17.1	nc	2.62	nc	17	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station													
STEP LE-FUILET - Les Recoins	1	5.6	nc	80	nc	75	nc	20.1	nc	4.35	nc	20	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité médiocre													
STEP LE-FUILET - Rue des Mauges	2	4.85	95.35	56	78.80	22.5	82.75	35.10	43.8	4.06	34.8	34.50	43.3
Les résultats démontrent un fonctionnement médiocre de la station. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales													
STEP LE-PUISSET-DORÉ	1	6	nc	31	nc	8.4	nc	20.5	N	2.1	nc	18	Nc
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station bien que celle-ci soit à pleine charge													
STEP LE-PUISSET-DORÉ - Les Gâtines	1	1.1	nc	19	nc	<2	nc	25.3	nc	3.99	nc	2.2	nc
Lors de l'unique visite de l'année, les résultats démontraient un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP MONTREVAULT	12	3.69	98.96	26.23	96.28	6.81	98.11	3.87	96.18	1.11	89.83	1.78	98.23
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Josselin	12	1.76	98.81	20.08	94.74	5.41	97.18	4.53	89.40	0.56	90.20	2.38	2.38
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station Malgré la surcharge générée par l'unité de déshydratation des boues, un fonctionnement correct a été maintenu et après son départ, la station a retrouvé un fonctionnement normal. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales													
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	2	2.05	99.15	17	96.95	5.2	97.45	8.06	88.65	0.46	93.95	1.5	97.85
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. L'apport d'eaux pluviales est important													
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault	1	1.7	98.5	55	79.9	52	49.4	28.6	49.4	5.73	Nc	26	54
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales													
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	2	2.82	98.75	28.65	94.85	6.02	98.15	11.59	83.35	7.22	19.15	10.50	84.80
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES - La Gréfumière	2	17.5	89	53.50	84.55	28.45	88.80	11.68	71.90	1.68	65.35	5	87.40

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
Le réseau est assez sensible aux eaux parasites. Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. La surverse survenue le jour du bilan n'est pas représentative													
Orée d'Anjou													
STEP BOUZILLÉ	2	2.55	98.55	42	90.15	95	51.05	23.10	58.80	3.86	40.75	22.5	59.85
Les résultats démontrent un fonctionnement moyen de la station, dû à la présence abondante d'algues dans l'effluent épuré et de lentilles sur les 2 dernières lagunes													
STEP BOUZILLÉ - Le Fossé Neuf	1	230	Nc	630	nc	170	nc	130	nc	14.9	nc	130	nc
Lors de l'unique visite de l'année, les résultats étaient très mauvais, malgré un bon fonctionnement de la fosse toutes eaux													
STEP CHAMPTOCEAUX	12	1.98	98.73	18	95.12	4.08	97.82	5.59	90.88	0.59	90.68	1.58	96.93
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux pluviales													
STEP DRAIN-LIRE	12	2.32	98.29	21.50	93.90	5.1	97.43	6.60	84.45	0.97	83.13	3	93.38
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux pluviales													
STEP DRAIN – bréhéry	1	3.4	nc	57	nc	5.9	nc	74.6	nc	7.93	nc	24	nc
Les résultats démontrent un fonctionnement satisfaisant													
STEP LANDEMONT	2	4.1	95.15	28.35	90.85	8.6	94.20	8.58	75.85	0.34	90.55	6.67	83.45
Les résultats démontrent un fonctionnement correct de la station. Le réseau est sensible aux eaux pluviales													
STEP LANDEMONT - ZA Les Chataigneraies	1	27	nc	98	nc	20	nc	73.7	nc	6.19	nc	9.8	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent épuré était de qualité médiocre en matière organique et de qualité satisfaisante en matières azotées													
STEP LA-VARENNE - La Faverie	1	12	Nc	95	Nc	27	Nc	53.1	Nc	12.1	Nc	53	Nc
Lors de l'unique visite de l'année, les résultats étaient médiocres notamment en matières azotées. Cependant, la station nécessite un curage qui a été programmé. Le réseau est sensible aux eaux pluviales													
STEP LA-VARENNE - Les Pierres Blanches	2	14	94.1	65	89.70	18.5	94.55	51.85	29.80	6.82	16.75	28.50	60.20
Les résultats démontrent un mauvais fonctionnement de la station notamment sur la dégradation des matières azotées. Le réseau est peu sensible aux eaux parasites													
STEP LIRÉ - Le Fourneau	Aucun prélèvement n'a été réalisé. Lors de l'unique visite de l'année, il n'y avait pas de rejet. Cependant, la fosse toutes eaux fonctionne correctement												
STEP SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	1	3.2	98.4	29	93.8	4.3	98.6	41.7	37.7	6.4	19	1.6	97.6
Les travaux de mise en séparatif semblent porter leurs fruits, car on constate un net recul des surverses et du débit entrant. Les résultats démontrent un très bon fonctionnement de la station													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Brosse	1	2	Nc	63	nc	180	nc	28.1	nc	6.2	nc	28	nc
Lors de l'unique visite de l'année, l'eau épurée était de mauvaise qualité en matière organique et de qualité satisfaisante en matière azotées													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - La Pigrissière	2	33.63	85.55	94.75	83.55	59.70	85.55	12	78.65	1.70	67.80	10.13	80.35
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est très sensible aux eaux pluviales													
STEP SAINT-LAURENT-DES-	1	3.3	nc	102	nc	300	nc	47.6	nc	9.66	nc	47	nc

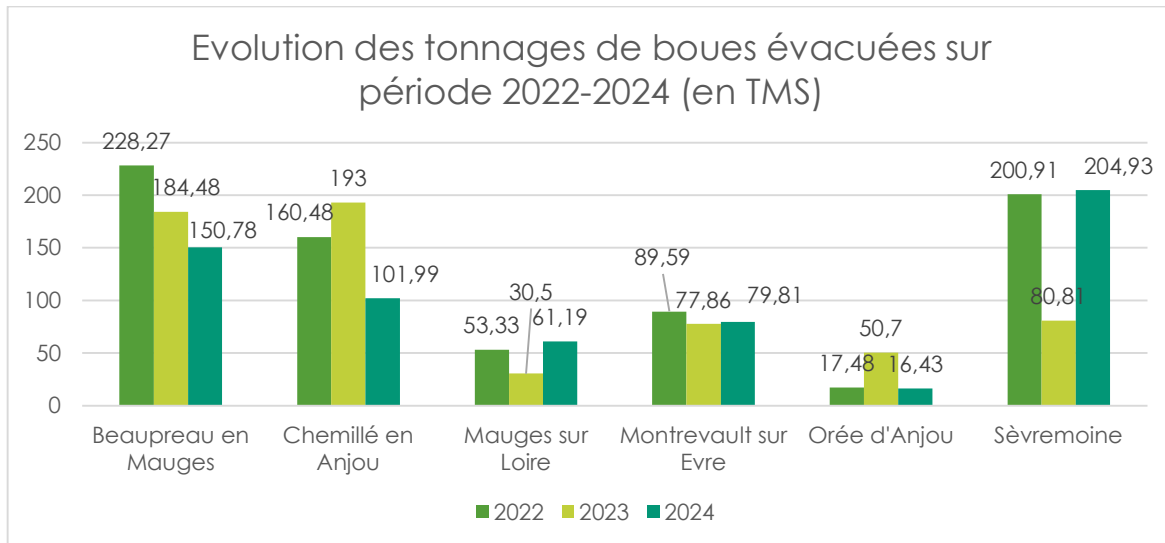
Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
AUTELS - La Vincendière													
Lors de l'unique visite de l'année, l'effluent était de très mauvaise qualité													
STEP SAINT-LAURENT-DES-AUTELS - Les Landes	1	0.7	99.7	18	96.3	2.4	99.3	51.9	14.9	1.47	76.4	0.9	98.5
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
STEP SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	1	5.9	Nc	40	Nc	12	Nc	14.4	Nc	3.63	Nc	2.9	nc
Les résultats démontrent un bon fonctionnement de la station. Le réseau est sensible aux eaux parasites													
Sèvremoine													
STEP LA-RENAUDIÈRE	2	6,67	96,43	88,03	84,68	42,74	73,89	19,39	72,22	3,72	46,78	18,66	73,22
Aucun dépassement des seuils observé en 2024, pour les 2 bilans réalisés													
STEP LE-LONGERON	24	3,1	96,1%	30,7	92,0%	8,6	93,3%	7,9	82,7%	1,1	82,7%	3,9	91,6%
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	13	74.6	69.7	221.7	133.2	146.6	68.1	12.47	68.9	2.8	61.8	10.3	75.0
Paramètres rédhitoires : MES bilan du 20/08/2024													
Cette non-conformité rédhitoire est principalement liée à des volumes non traités en A2 (586 m3 le 20/08/2024 sur le point S16a _ Trop-plein du PR "Vieux Moulins"). Le mauvais fonctionnement de ce point S16a fausse le jugement des performances de la station													
STEP ROUSSAY	2	3,85	98,99	40,49	98,30	52,32	93,48	35,60	88,65	5,03	87,20	35,25	88,52
Malgré un abattement moyen honorable en MES, DCO et DBO5 sur les 2 bilans réalisés en 2024, la station est non conforme en MES. Ce dépassement en MES est lié principalement à une surcharge hydraulique (337 m3/j "entrée" et 328 m3/j "sortie" pour un Q.Nom. de 150 m3/j)													
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	13	3,0	93,9%	23,6	91,1%	4,8	94,8%	8,8	84,1%	0,35	86,5%	1,8	94,4%
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE - ZI Actipôle	2	6,71	98,83	127,65	92,67	86,53	77,35	26,82	73,65	4,99	57,24	6,21	93,89
La qualité des rejets observées est malgré tout correcte en 2024 (Hormis une concentration moyenne en MES de 86,6 mg/l pour un seuil rédhitoire de 85 mg/l)													
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	13	3,1	95,8%	19,0	95,7%	4,2	98,1%	4,1	94,1%	1,0	82,8%	1,5	97,3%
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	13	5.3	96.0	51.1	88.1	32.1	84.6	18.9	70.9	1.5	75.8	17.4	72.9
Les rejets de la station d'épuration n'ont pas été conformes aux exigences de l'Arrêté Préfectoral de Rejet													
Détails des dépassements observés sur le rejet sur la période du 01/07 au 31/12/2024 paramètres non conformes : Ptot,DCO,NTK,NGL / paramètres rédhitoires : MES, NGL													
STEP TILLIÈRES	2	3,00	97,51	21,27	94,91	4,42	97,66	4,60	94,95	0,48	94,19	3,89	95,72
Malgré un non-respect de seuils en rendement annuelle pour les paramètres NTK et Pt, la conformité globale des rejets est respectée vis-à-vis des concentrations moyennes mesurées sur les rejets													
STEP TILLIÈRES - La Guiltière	2	4,44	98,8%	50,95	95,5%	11,85	97,7%	20,01	83,8%	3,94	71,2%	5,87	95,9%
Aucun dépassement des seuils observé, en 2024, pour les 2 bilans réalisés													

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %) en moyenne annuelle											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
STEP TILLIÈRES - La Poterie	2	6.0	90.0%	65.3	73.5	76.5	61.5	42.8	32.5	4.7	4	29.5	31.5
Respect des seuils en concentration prescrits par l'Arrêté du 21 juillet 2015													
STEP TORFOU	13	3,0	97,1%	25,6	95,2%	5,8	97,4%	21,7	56,0%	0,3	85,7%	2,1	96,6%
Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation													

1.8. Boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues (TMS) (2)	
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2022	750.06
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2023	617.35
Quantités produites sur Mauges Communauté en 2024	615.13

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)



Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Beaupréau-en-Mauges			
STEP BEAUPREAU	180.25	119.81	110.4
STEP GESTE	17.38	7.08	8.58
STEP JALLAIS	6.97	30.03	10.49
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	13.50	11	11.39
STEP DU PIN EN MAUGES	10.17	16.56	9.92
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	0	0	0
Chemillé en Anjou			
STEP Chemillé	146.56	150	82.49

STEP Saint Georges des Gardes	0	0	0
STEP Saint Lézin	0	0	0
STEP Sainte Christine	5.45	0	7.62
STEP LA SALLE DE VIHIER	0	0	0
STEP Melay	0	0	0
STEP VALANJOU	8.47	0	11.88
STEP NEUVY	0	0	0
STEP de la Tourlandry	0	43	0
Mauges sur Loire			
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	12.31	0	12.13
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	7.02	0	19.54
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	0	0	0
STEP MONTJEAN SUR LOIRE -LA POMMERAYE	34	30.5	29.52
STEP LE MARILLAIS	0	0	0
Montrevault sur Evre			
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	6.32	9.12	5
STEP MONTREVAULT	11.21	15.66	9.47
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	31.21	8.85	13.1
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	21.88	15.9	6
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault	0	0	0
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	10.8	7.19	6
STEP SAINT REMY	4.84	6.39	5.1
STEP LA CHAUSSAIRE	0	5.9	3.02
STEP CHAUDRON	3.53	8.43	27.92
STEP LA BOISSIERE SUR EVRE	0	0.42	0
STEP LE FIEF SAUVIN – VILLENEUVE	0	0	0
STEP LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY – Cancale	0	0	4.2
Orée d'Anjou			
STEP DRAIN - LIRE	nc	0	0
STEP LANDEMONT	9.9	23.18	5.38
STEP SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	0	0	0
STEP SAINT LAURENT DES AUTELS – LA PIGRIERE	0	5.22	4.45
STEP CHAMPTOCEAUX	4.7	22.3	6.6
Sèvremoine			
STEP LA-RENAUDIÈRE	1.91	4.36	7.04
STEP LE-LONGERON	0	12.54	17.43
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine (nouvelle STEP)	nc0	0	70.035
STEP ROUSSAY	0	0	0

STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	0	0	30.093
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	105.11	45	48.762
STEP TORFOU	25.73	18.91	12.002
STEP SAINT CRESPIN	0	0	19.571

Les stations de type lagunage ou filtre planté n'apparaissant pas dans la liste ci-dessus n'ont pas fait l'objet de curage de boues.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

	2021 (pour mémoire)	2022	2023	2024
Secteur Champtoceaux				
Part fixe	45,00 €	65,99 €	70,45 €	76,69
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	1,1042 €	1,1007 €	1,1171
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	2,2083 €	2,2014 €	2,2341
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,7604 €	2,7518 €	2,7927
Redevance Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €
Secteur Région Ouest de Cholet				
Part fixe	45,00 €	86,89 €	88,36 €	91,62 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	0,9654 €	0,9818 €	1,0180 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	1,9308 €	1,9636 €	2,0359 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,4135 €	2,4545 €	2,5449 €
Redevance Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €
Secteur Eaux de Loire				
Part fixe	45,00 €	72,65 €	76,16 €	81,45 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,2500 €	0,8072 €	0,8462 €	0,9050 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,4000 €	1,6145 €	1,6924 €	1,8099 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,4000 €	2,0181 €	2,1155 €	2,2624 €
Redevance Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €
Secteur La Chapelle Rousselin				
Part fixe	45,00 €	65,96 €	70,42 €	76,67 €
Part variable T1 - 0-30m3	1,1500 €	0,7329 €	0,7825 €	0,8519 €
Part variable T2 - 31-120m3	1,1500 €	1,4657 €	1,5649 €	1,7037 €
Part variable T3 - 121m3 et +	1,1500 €	1,8322 €	1,9562 €	2,1297 €
Redevance Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Participation (1) pour le financement de l'assainissement collectif « domestique » et « assimilés domestiques »	Forfait à 2 100€ jusqu'au 30/09/2023 pour PFAC Domestique et Non Domestique. A partir du 01/10/2023, pour PFAC Domestique : forfait à 2 100€ jusqu'à 100 m² et au-delà de cette surface : 10€ le m² supplémentaire, avec un abattement de 50% du tarif pour les m² sur niveau R+2 et au-delà.
--	---

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

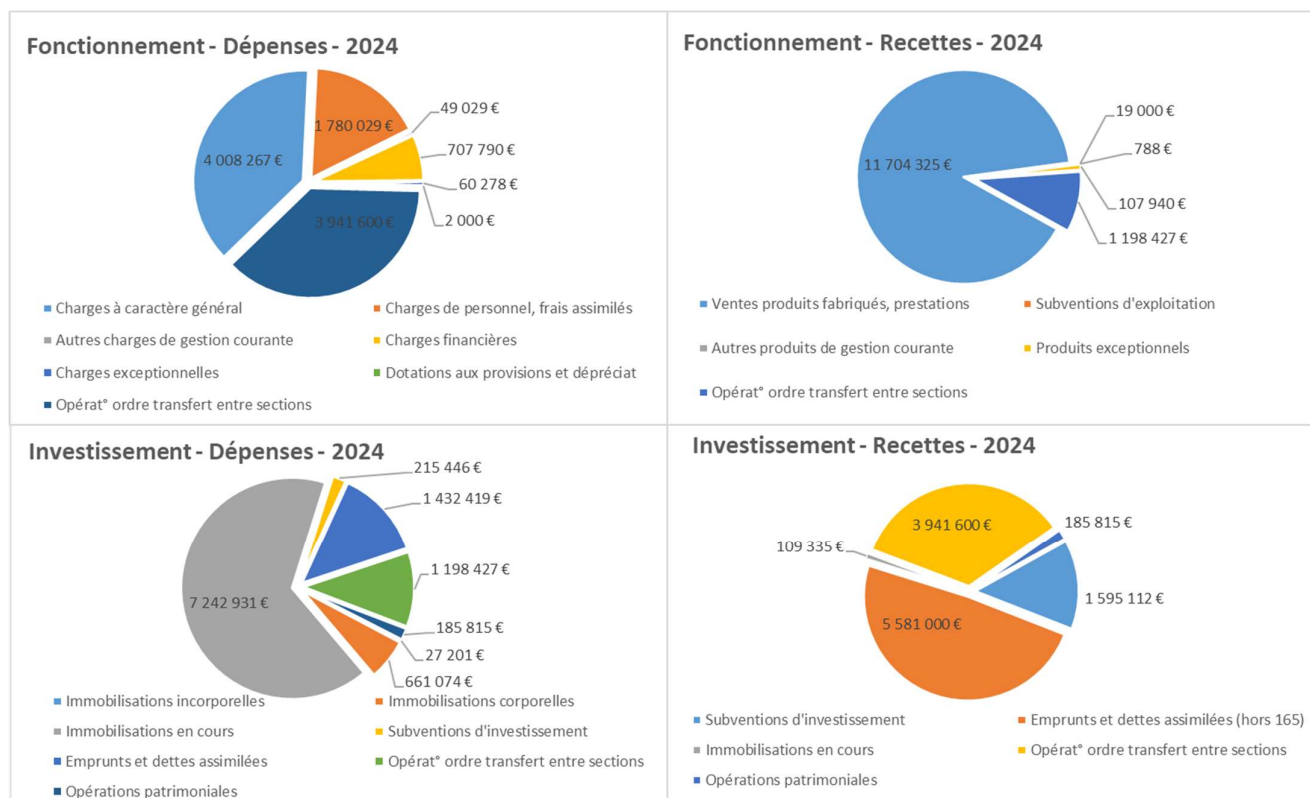
Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3 HT/an) sont :

	2021 (pour mémoire)	2022	2023	2024
Secteur Champtoceaux				
Facture Type 120m3				
Part de la collectivité	208,50 €	297,86 €	301,59 €	311,27 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €
Taux de TVA	0,1	0,1	0,1	0,1
Montant de la TVA	22,77 €	31,71 €	32,08 €	33,05 €
Total HT	227,70 €	317,06 €	320,79 €	330,47 €
Total TTC	250,47 €	348,77 €	352,87 €	363,52 €
Secteur Région Ouest de Cholet				
Facture Type 120m3				
Part de la collectivité	208,50 €	289,62 €	294,53 €	305,39 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €
Taux de TVA	0,1	0,1	0,1	0,1
Montant de la TVA	22,77 €	30,88 €	31,37 €	32,46 €
Total HT	227,70 €	308,82 €	313,73 €	324,59 €
Total TTC	250,47 €	339,71 €	345,11 €	357,05 €
Secteur Eaux de Loire				
Facture Type 120m3				
Part de la collectivité	208,50 €	242,17 €	253,86 €	271,49 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €
Taux de TVA	0,1	0,1	0,1	0,1
Montant de la TVA	22,77 €	26,14 €	27,31 €	29,07 €
Total HT	227,70 €	261,37 €	273,06 €	290,69 €
Total TTC	250,47 €	287,51 €	300,37 €	319,76 €
Secteur La Chapelle Rousselin				
Facture Type 120m3				
Part de la collectivité	183,00 €	219,86 €	234,74 €	255,56 €
Redevances (agence de l'eau et autres)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €
Taux de TVA	0,1	0,1	0,1	0,1
Montant de la TVA	20,22 €	23,91 €	25,39 €	27,48 €
Total HT	202,20 €	239,06 €	253,94 €	274,76 €
Total TTC	222,42 €	262,97 €	279,33 €	302,24 €

2.2. Budget Assainissement

2.2.1. Dépenses et Recettes par section – Année 2024



En 2024 la section Fonctionnement est excédentaire de 2,4M€. Les recettes ont augmenté de 15% par rapport à 2023 (+1,7M€). Ce résultat est lié à l'évolution des tarifs de la redevance assainissement, suivant la trajectoire tarifaire définie en 2022, mais également consécutif au travail mené dans le cadre de la démarche de rattrapage des raccordés non assujettis, initiée fin 2023, (redevance assainissement due rattrapée sur les années 2022 et 2023) (+1,1M€), ainsi que les relances d'habitants redevables de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) (+711K€).

Les dépenses ont diminué par rapport à 2023 en raison de la non-réalisation de certaines dépenses au chapitre 11, charges à caractère général (-493K€).

L'excédent de fonctionnement a été réparti afin d'inscrire le maximum de crédits en dépenses imprévues, en provision pour travaux ou en investissement, le reste en autofinancement pour permettre de diminuer le recours à l'emprunt.

La section Investissement est excédentaire (+449K€). Dans les principales évolutions, les dépenses au chapitre 23 (travaux constructions et ouvrages) ont augmenté de 1,8M€ (*hors reste à réaliser*), liées à l'avancée du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements). Dans les recettes les évolutions sont liées à la baisse des montants au chapitre 16 (emprunts et dettes) (-3,1M€).

2.2.2. Détail des principales recettes depuis 2022

Type de recettes	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Redevance eaux usées usage domestique	9 394 212 €	8 030 110 €	9 142 753 €
Recettes de raccordement	524 946 €	531 667 €	492 504 €
Participation Financement Assainissement collectif	587 625 €	1 094 650 €	1 806 400 €
Total recettes de facturation	10 506 783 €	9 656 427 €	11 441 657 €
Autres subventions d'exploitation	0 €	156 723 €	19 000 €
Recettes liées à des travaux	3 682 468 €	1 471 985 €	1 595 112 €
Autres recettes (contrôles assainissement)	218 309 €	213 897 €	261 748 €
Total des autres recettes	3 900 777 €	1 842 605 €	1 875 860
Total des recettes	14 407 560 €	11 499 032 €	13 317 517 €

2.2.3. Montants financiers

Libellés	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 721 013 €	8 529 638 €	5 762 953 €	7 904 005 €
Montants des subventions :	801 347 €	3 682 468 €	1 471 985 €	1 595 112 €
AELB	780 229 €	1 943 826 €	1 275 460 €	1 323 774 €
Département de Maine et Loire	21 118 €	1 738 642 €	196 525 €	271 338 €
Montants des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €	0 €

2.2.4. État de la dette du service

L'état de la dette au 31/12/2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		11 417 576 €	13 878 909 €	21 298 168 €	25 494 356 €
Montant remboursé en €	En capital	1 467 982 €	2 020 350 €	1 345 491 €	1 417 150 €
	En intérêts	488 805 €	226 934 €	292 871 €	707 790 €

A noter la signature d'un emprunt en septembre 2024 auprès de la Banque des Territoires de 5,5 M€, sur 40 ans, pour le financement de travaux de mise en séparatif et de réhabilitation de réseaux d'assainissement.

2.2.5. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 3 877 568 € (3 697 873 € en 2023).

2.2.6. Durée d'extinction de la dette (P256.2)

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	13 878 909 €	21 298 168 €	25 494 356 €
Epargne brute annuelle en €	4 983 484 €	3 844 220 €	5 224 660 €
Durée d'extinction de la dette en années	2,8	5,5	4,9

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 4,9 ans.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas calculable, le nombre d'abonnés potentiels n'étant pas défini.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) : (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
TOTAL		120

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

	Nombre de points												Total
	VP.250	VP.251	VP.252/254	VP.253 (1)	VP.255 (2)	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260 (3)	VP.261	VP.262 (3)	
Mauges Communauté 2022	10	5	10	1	0	7	6	0	0	1	0	5	26
Mauges Communauté 2023	10	5	10	3	0	13	8	0	0	1	0	5	28
Mauges Communauté 2024	10	5	10	1	0	13	10	10	0	10	0	10	26

(1) Pour l'année 2023, la valeur de l'indicateur VP 253 était de 1 (68% avec matériaux/diamètres connus) au lieu de 3

(2) Au 31/12/2024 23 % des réseaux avaient une date de pose connue.

(3) Pour les indicateurs VP.260 et VP.262, une erreur s'est glissée pour 2022 et 2023, la valeur était de 10 pour le VP.260 au lieu de 1 et 10 pour le VP.262 au lieu de 5.

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2024 : 26**

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système en moyenne annuelle.

Station	Exercice 2022		Exercice 2023		Exercice 2024	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	0	363	0	304	100	304
STEP GESTE	100	63.3	100	57.8	100	56.8
STEP JALLAIS	100	90.5	100	83.2	100	91.3
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	87.4	100	73.1	100	80.7
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	100	316	100	279	100	317
STEP Saint Georges des Gardes	0	49.4	0	37.4	0	49.7
STEP VALANJOU	0	47.8	100	49.9	100	44.1
Mauges sur Loire						

Station	Exercice 2022		Exercice 2023		Exercice 2024	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	103	100	94.2	100	82.4
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0	153	100	174	100	145
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	198.5	0	273.6	100	221
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	33.2	100	42	100	43.6
STEP ST-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	51	100	47.2	100	36.3
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	100	53.7	100	59.1	100	50.9
STEP Drain-Liré (mise en service 2023)	nc	nc	100	76.7	0	96.8
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	100	61.2	100	62.3	100	42.6
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	110	100	91.5	100	59.7
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	37.2	100	28.9	100	21.2
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	224	100	266.8	100	207.3
STEP TORFOU	100	42.8	100	49	100	74.2
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	100*	163*	100	150.4	100	234
Conformité globale	76%		73.3%		93.5%	

*valeur de Montfaucon/Montigné pour l'ancienne STEP. Déconnexion de cette STEP au profit d'une nouvelle début 2023.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges de pollution organique, en moyenne annuelle, pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2022		Exercice 2023		Exercice 2024	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	100	363	100	304	100	304
STEP GESTE	100	63.3	100	57.8	100	56.8
STEP JALLAIS	100	90.5	100	83.2	100	91.3
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	87.4	100	73.1	100	80.7
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	100	316	100	279	100	317
STEP Saint Georges des Gardes	100	49.4	100	37.4	100	49.7
STEP VALANJOU	100	47.8	100	49.9	100	44.1
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	103	100	94.2	100	82.4
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	153	100	174	100	145
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	198.5	100	273.6	100	221
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	33.2	100	42	100	43.6
STEP ST-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	51	100	47.2	100	36.3
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	100	53.7	100	59.1	100	50.9
STEP DRAIN-LIRE	nc	nc	100	76.7	100	96.8
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	100	61.2	100	62.3	100	42.6
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	110	100	91.5	100	59.7
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	37.2	100	28.9	100	21.2
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	224	100	266.8	100	207.3
STEP TORFOU	100	42.8	100	49	100	74.2
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	100*	163*	100	150.4	100	234
Conformité globale	100%		100%		100%	

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges de pollution organique, en moyenne annuelle, pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2022		Exercice 2023		Exercice 2024	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	100	363	0	304	0	304
STEP GESTE	0	63.3	100	57.8	100	56.8
STEP JALLAIS	100	90.5	100	83.2	100	91.3
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE	100	87.4	100	73.1	100	80.7
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	100	316	100	279	100	317
STEP Saint Georges des Gardes	100	49.4	0	37.4	100	49.7
STEP VALANJOU	0	47.8	0	49.9	100	44.1
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE	100	103	100	94.2	100	82.4
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0	153	100	174	100	145
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	198.5	0	273.6	100	221
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	33.2	100	42	100	43.6
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	51	100	47.2	100	36.3
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	0	53.7	100	59.1	100	50.9
STEP DRAIN LIRE	nc	nc	100	76.7	0	96.8
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	0	61.2	100	62.3	0	42.6
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	110	100	91.5	0	59.7
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	37.2	100	28.9	100	21.2
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	224	100	266.8	0	207.3
STEP TORFOU	100	42.8	100	49	100	74.2
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	0*	163*	0	150.4	0	234
Conformité globale	76%		64.5%		58.2%	

La diminution de l'indicateur en 2024 par rapport à 2023 est due au passage du statut « conforme » au statut « non conforme » de plusieurs STEP de grosse capacité.

- Drain-Liré : pour une surcharge hydraulique du système de collecte ayant entraînée des déversements,
- Saint Macaire en Mauges : difficulté de prise en main STEP par nouvel exploitation (Véolia) : bilans non-conformes.
- Longeron : défaut qualification des données d'autosurveillance – défaillance d'équipement d'autosurveillance.
- Saint André de la Marche : surcharge hydraulique de la STEP : trop de déversement au déversoir d'entrée.

On note toutefois l'amélioration pour trois systèmes d'assainissement :

- Saint Georges des Gardes,
- Valanjou : à la suite de l'installation des équipements d'autosurveillance,
- Montjean-sur-Loire – La Pommeraye : en raison de la remise à niveau des équipements d'autosurveillance
- L'indicateur global étant pondéré par la charge organique transitant dans les STEP, on notera que quatre STEP sont passées de « conformes » à « Non Conformes ».

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Station	Exercice 2022		Exercice 2023		Exercice 2024	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
Beaupréau-en-Mauges						
STEP BEAUPREAU	100	363	31	304	67	304
STEP GESTE	100	63.3	100	57.8	100	56.8
STEP JALLAIS	100	90.5	100	83.2	100	91.3
STEP VILLEDIEU LA BLOUERE RUE DE LA GROTTÉ	100	87.4	100	73.1	91	80.7
Chemillé en Anjou						
STEP Chemillé	100	316	91	279	100	317
STEP Saint Georges des Gardes	100	49.4	75	37.4	91	49.7
STEP Valanjou	100	47.8	100	49.9	100	44.1
Mauges sur Loire						
STEP LE MESNIL EN VALLEE CHEMIN DE L'AULGAMOINE	100	103	91	94.2	100	82.4

Station	Exercice 2022		Exercice 2023		Exercice 2024	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	100	153	100	174	100	145
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	100	198.5	100	273.6	100	221
Montrevault sur Evre						
STEP MONTREVAULT	100	33.2	100	42	100	43.6
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	100	51	83	47.2	100	36.3
Orée d'Anjou						
STEP CHAMPTOCEAUX	100	53.7	91	59.1	100	50.9
STEP DRAIN LIRE	nc	nc	100	76.7	100	96.8
Sèvremoine						
STEP LE-LONGERON	100	61.2	100	62.3	91	42.6
STEP MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	100*	163*	75	150.4	66	234
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	100	110	100	91.5	100	59.7
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	100	37.2	100	28.9	100	21.2
STEP SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	100	224	100	266.8	66	207.3
STEP TORFOU	100	42.8	100	49	100	74.2
Conformité globale	100%		64,5% (1)		88.23%	

- (1) Une erreur s'était glissée dans le calcul de la conformité globale pour l'exercice 2023. Le RPQS 2023 indiquait 64,5% alors qu'il était de 87,5%. Il s'agit d'une erreur dans le calcul global. Les valeurs associées à chaque STEP étaient correctes.

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
Beaupréau-en-Mauges				
STEP BEAUPREAU	367-92	61.95-18.4	0	100

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
STEP GESTE	0	56.06-8.58	0	100
STEP JALLAIS	0	123.42-10.49	0	100
STEP LA JUBAUDIERE ZA LE PARC	0	102.58-11.39	0	100
STEP LE PIN EN MAUGES ROUTE DE NEUVY	0	90.2-9.92	0	100
STEP VILLEDIEU	0	0	0	-
Chemillé en Anjou				
STEP Chemillé	292-82.49	0	0	100
STEP Melay	0	0	0	-
STEP Neuvy en Mauges	0	0	0	-
STEP Saint Georges des Gardes	0	0	0	-
STEP Saint Lézin	0	0	0	-
STEP Sainte Christine	0	36.82-7.62	0	100
STEP La Salle de Vihiers	0	0	0	-
STEP Valanjou	0	61.22-11.88	0	100
Mauges sur Loire				
STEP SAINT FLORENT LE VIEIL ROUTE DE LA BOUTOUCHERE	0	116.6-12.13	0	100
STEP SAINT LAURENT DE LA PLAINE ROUTE DE CHALONNES	0	91.76-19.54	0	100
STEP SAINT LAURENT DU MOTTAY	0	0	0	-
STEP MONTJEAN-SUR-LOIRE – LA POMMERAYE	246-29.52	0	0	100
STEP LE MARILLAIS	0	0	0	-
Montrevault sur Evre				
STEP CHAUDRON-EN-MAUGES	0	90.36-27.92	0	100
STEP LA-BOISSIÈRE-SUR-ÈVRE	0	0	0	-
STEP LA-CHAUSSAIRE	0	17.68-3.02	0	100
STEP LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	273-5	0	0	100
STEP MONTREVAULT*	0	20.74-9.47	0	100
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART – Jousselin*	0	47.27-13.1	0	100
STEP SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	222-6	0	0	100
STEP SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	140-6	0	0	100
STEP SAINT-REMY-EN-MAUGES	0	33.76-5.1	0	100
STEP LA SALLE-LA CHAPELLE-AUBRY – Cancale	0	13.52-4.2	0	100
Orée d'Anjou				
STEP DRAIN-LIRE	0	0	0	-

Station	Valorisation agricole (tMB - tMS)	Compostage (tMB - tMS)	Autre (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
STEP LANDEMONT*La Pouquelière	0	40.27-5.38	0	100
STEP CHAMPTOCEAUX	0	52.38-6.6	0	100
SAINT-LAURENT-DES-AUTELS-Pigrisière	0	40.8-4.45	0	100
SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	0	0	0	-
Sèvremoine				
STEP LA-RENAUDIÈRE	160-7.04	0	0	100
STEP LE-LONGERON	0	99.6-17.43	0	100
STEP SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	0	177.02-30.0930	0	100
STEP SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	0	122.32-19.571	0	100
STEP SAINT-MACAIRES-EN-MAUGES	115-17	201.36-31.762	0	100
STEP TORFOU	802-12.002	0	0	100
STEP MONTFAUCON-MONTIGNE	203-70.035	0	0	100

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 les épandages des boues non hygiénisées étaient interdits par les arrêtés ministériels du 30/04/2020 et du 20/05/2021. Mauges Communauté n'a donc pas pu conserver le mode d'évacuation des boues par épandage comme les années précédant 2020.

Un arrêté ministériel du 07/02/2023 a permis de nouveau les épandages de boues, mais cette date n'a pas permis de réenclencher pour 2024 les épandages pour l'ensemble des boues du territoire, certains plans d'épandages devant être renouvelés. Aussi, une campagne de déshydratation de certaines boues liquides a dû être réalisée en 2024 (STEP matérialisées par un « * » dans le tableau ci-dessus) avec une évacuation des boues en compostage.

3.8. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points

Points obtenus et valeur de l'indice :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4 (1)	A5 (2)	A6 (3)	Partie B	Partie C (4)	
Mauges Communauté 2021	20	0	0	0	0	0	0	0	20
Mauges Communauté 2022	20	0	0	0	0	0	0	0	20
Mauges Communauté 2023	20	0	0	0	0	0	0	0	20
Mauges Communauté 2024	20	0	0	30	10	10	0	10	70

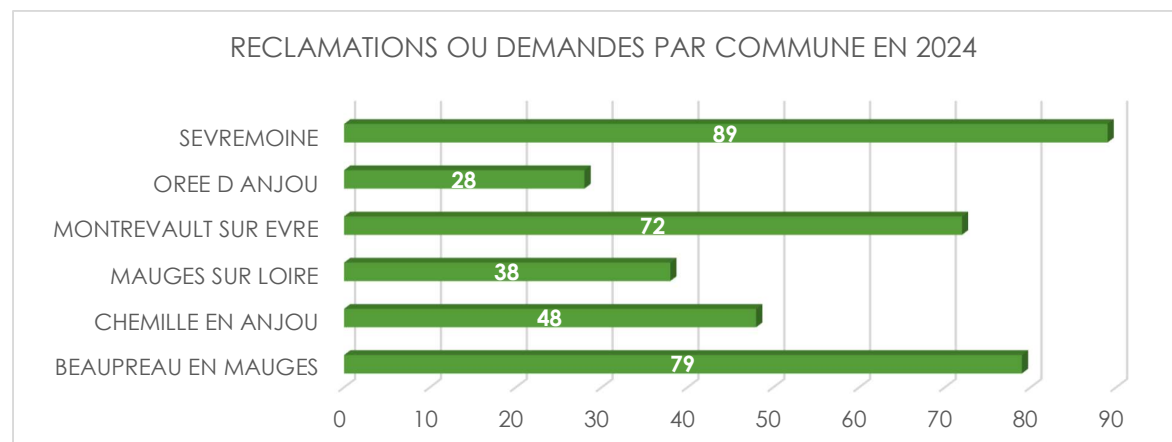
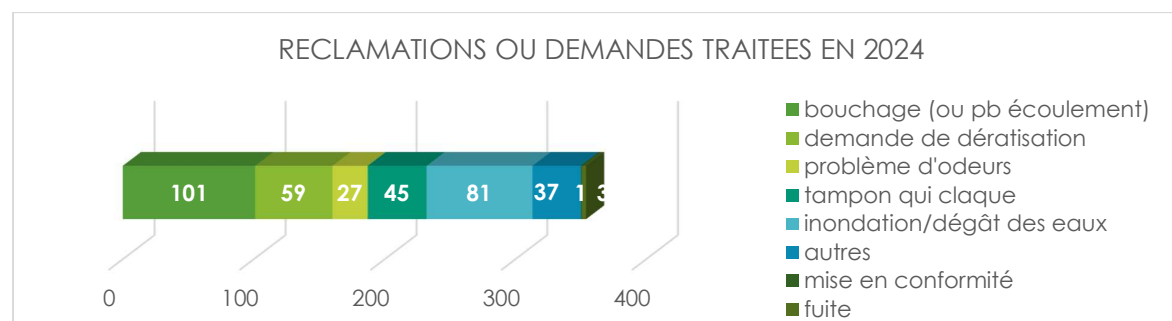
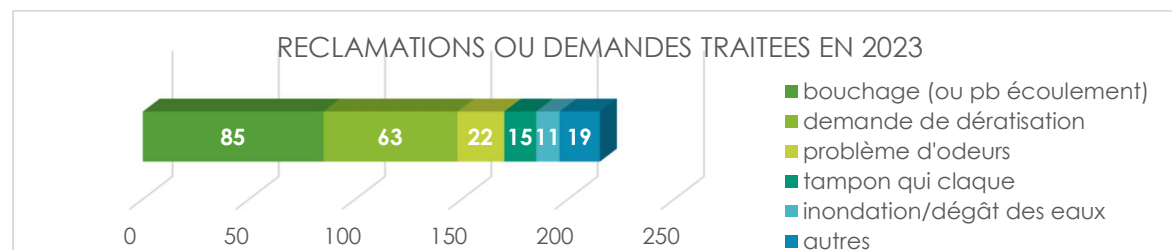
⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2024 : 70**

- (1) A4 : Mise en place des équipements d'autosurveillance
- (2) A5 : Rédaction des manuels d'autosurveillance et des cahiers de vie
- (3) A6 : Suivi de l'impact des rejets au milieu amont/aval
- (4) Partie C : Développement d'une stratégie de mise en place et de suivi des pluviomètres

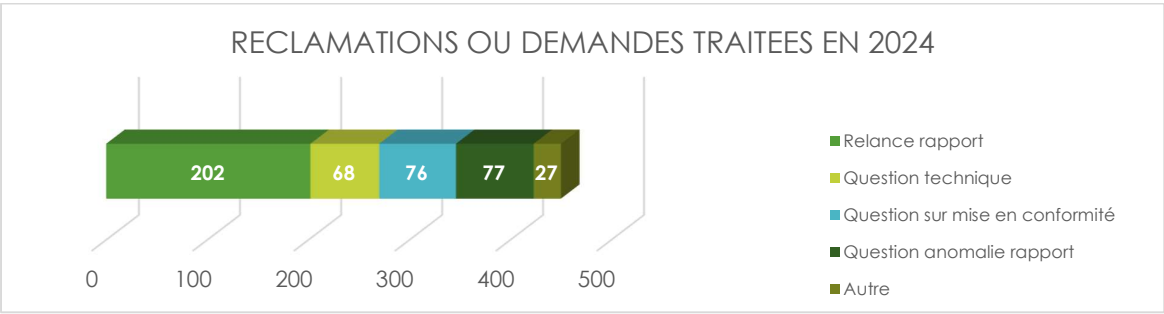
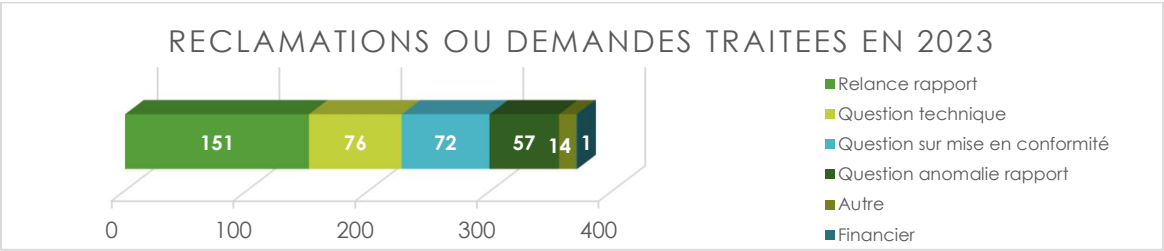
4. Volet qualité

4.1. Recensement des réclamations des habitants

Concernant l'exploitation : 354 réclamations ou demandes reçues et traitées en 2024 (215 en 2023) réparties comme suit :



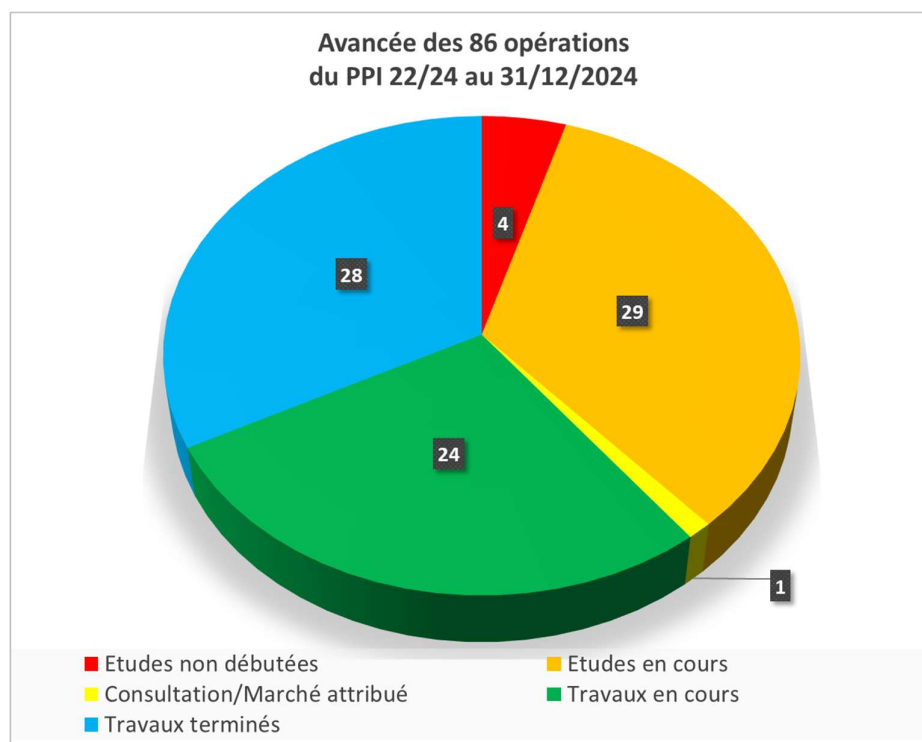
Concernant les contrôles de conformité en assainissement collectif : 450 réclamations et/ou demandes reçues et traitées en 2024, dont 126 concernant des rapports produits par GHP (371 en 2023 hors GHP) réparties comme suit :



5. Investissements

Etat des lieux de l'avancée des travaux du PPI 2022-2024 (Programme Pluriannuel d'Investissements) :

(Accord de programmation avec l'AELB signé le 21 janvier 2022)



Montant accord triennal	29 001 168 €
Avancement au 31/12/2024	7 507 974 €
soit	25,89%

La réalisation financière de 25,89% s'explique en grande partie en raison de deux projets importants en cours d'études, que sont les stations d'épurations de Beaupréau et Chemillé.

Ces deux projets représentent 11,4 M€ soit 40% du budget global.

Sans compter ces deux projets, le taux d'exécution du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) 2022-2024 est de 45%.

Ci-dessous, plusieurs opérations importantes de renouvellement de réseaux finalisées en 2024 :

- MSL – Saint Florent le Vieil, 1924 ml, pour un montant de 1.160 M€
- CEA – Chemillé, 1050 ml, pour un montant de 0.607 M€
- BEM – Beaupréau, 1347 ml, pour un montant de 0.553 M€

En 2024, les premières études du PPI 2025 – 2027 ont démarré.

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'assainissement

6.1. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

A fin décembre 2024, le service comptabilise aucune créance irrécouvrable (174 € HT en 2023) (VP.119).

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 0 € en 2024, comme en 2023.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

Ce tableau regroupe les principaux indicateurs réglementaires. Leurs significations et leurs méthodes de détermination sont expliquées et détaillées dans les pages du rapport ci-dessus.

		Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	99 791 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	615.133 tonnes de matières sèches
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93.51 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 € HT
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,9 ans
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	58.19 %